

Prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes, les femmes ^[1]

- Description
- Liens
- Documentation

<i>Nom du projet</i>
Prévenir et combattre la violence contre les enfants, les jeunes, les femmes et protéger les victimes et les groupes à risque
<i>Programme(s) – Action(s)</i>
DAPHNEE III
<i>Domaine d'activité</i>
Droits fondamentaux

Description

• Objectifs

Le programme Daphné III a pour objet de contribuer à la protection des enfants, des jeunes et des femmes contre toutes les formes de violence et de parvenir à un niveau élevé de protection de la santé, de bien-être et de cohésion sociale.

Le programme est ouvert aux organisations et institutions publiques ou privées s'employant à prévenir et à combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes. Il s'agit également de soutenir des projets visant notamment à assurer une protection contre une telle violence, à venir en aide aux victimes, à mettre en œuvre des mesures ciblées visant à promouvoir le rejet de cette violence, ou à favoriser un changement d'attitude et de comportement envers les groupes vulnérables et les victimes de la violence.

Les propositions à remettre dans ce cadre doivent se baser sur les priorités annuelles 2013 qui peuvent être relevées comme ci-dessous:

- Soutien aux victimes de violence
- Violence liée aux pratiques néfastes (ex: mutilation génitale des femmes, mariage forcé,)
- Enfants comme victime et/ou témoins de violence dans de relations proches ou intimes
- Interventions pour les auteurs et mesures de protection des victimes
- Prévention de la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes au travers de projets visant le changement de comportement et d'attitude dans un contexte de sexualisation
- Sensibilisation de la violence contre les femmes

• Candidats éligibles

Les candidats doivent être des organisations ou institutions constituées légalement (ONG, autorités locales ou régionales, universités et centre sde recherche). Ils doivent être sans but de lucre.

Partenariat

Le projet doit avoir une dimension transnationale et doit être soumis via un partenariat d'au moins 2 organisations venant de 2 Etats membres différents.

Financement

- **Budget maximum:**

La subvention demandée doit être au minimum de 75.0000 EUR. Il n'y a pas de limite maximum (le budget total est de 11.404.000 EUR).

- **Cofinancement:**

Le financement de l'Union ne dépassera pas 80 % du total des coûts éligibles de l'action. Les membres du groupement doivent garantir le co-financement en liquidités des 20 % restants. Les contributions en nature ne sont pas acceptées à titre de cofinancement.

Durée

La durée prévue du projet ne devra pas excéder 24 mois.

Date(s) d'échéance

30 octobre 2013

Documents

- Texte de l'appel à projet:

http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call_2013_dap_ag_en.pdf [2]

Texte du programme: http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index_en.ht
[3]

Contacts

- Plan du site
- Mentions légales



URL source:<http://aides-entreprise-sociale.be/prevenir-et-combattre-la-violence-contre-les-enfants-les-jeunes-les-femmes>

Liens

- [1] <http://aides-entreprise-sociale.be/prevenir-et-combattre-la-violence-contre-les-enfants-les-jeunes-les-femmes> [2] http://ec.europa.eu/justice/newsroom/files/call_2013_dap_ag_en.pdf
[3] http://ec.europa.eu/justice/grants/programmes/daphne/index_en.ht